

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2019**

## **PROCES VERBAL**

**Présents** : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – M. DANIEL – J-L. HENAFF – V. LAMBLA – A. FOURNIS - F. GUEHL - I. ALLAIN - M-M. PERES - J-P. THIBAUT - J. LEAUTEY – J-F. LEMAIRE – B. FUSTEC - B. PRIGENT - M. GENDROT – L. DAGORN – J. FOURNIS - P. PETIBON – F. LEON - R. MORNIERE - A. SOURIMANT – J-C. LAMANDE – C. BOZEC - M-E. BAGUE - I. ADAM.

**Absents avec procuration** : A. LE GALL donne procuration à C. JEFFROY  
H. SABLON donne procuration à V. LAMBLA

**Secrétaire de séance** : A. SOURIMANT

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du dernier conseil : 2 remarques sont faites de la part de J.F LEMAIRE (sur la partie contentieux OGEC) et B. FUSTEC sur marquage au sol. Le Maire répond que ces remarques seront intégrées au compte rendu.  
Pour le reste, il est adopté à l'unanimité.

### **➤ PRESENTATION DU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)**

SCOT : le Maire propose de revoir l'organisation de ce débat sur le SCOT car ce document est capital pour l'agglomération et l'ensemble de la commune. Le Maire rappelle la définition du SCOT et devant l'importance du document, il propose le report de ce point pour un examen plus approfondi.

Le SCOT est majeur car il s'impose aux documents d'urbanismes en dessous (notamment les PLU et PLUI). LTC devait venir présenter le document en Conseil mais ce n'est pas possible. En séance publique, l'agglomération ne peut pas le faire car il serait juge et partie. De plus, le SCOT est un document complexe (600 pages) donc il faut avoir des informations et des explications autour de ce document. Il faut que tous les conseillers puissent en avoir une bonne connaissance. Ces documents sont consultables sur le site de l'agglomération (le lien sera envoyé). Le 23 mai à 18H30 une réunion est proposée avec les experts pour expliquer. Le 5 juin prochain, un prochain Conseil serait programmé pour délibérer en connaissance de cause.

Prochaine date du Conseil le 05 juin. Le SCOT fera alors l'objet du vote à ce moment-là.

### **➤ SDE : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS**

1- Eclairage public supplémentaire au Boulodrome :

Le coût total de l'opération s'élève à 4 900 € HT soit 3 650 €, 250 € HT de reste à charge pour la commune.

2- Eclairage public borne prise de courant « quai de Toul an Hery » :

Le coût total de l'opération s'élève à 2 700 € HT soit un reste à charge pour la commune de 2 011.50 € HT.

3- Eclairage public rénovation du réseau place du 8 mai 1945 pour vétusté.

Le montant s'élève à 930 € HT soit une participation pour la commune de 692.85 € HT.

4- Eclairage public rénovation pour vétusté d'une lanterne du Bourg.

Le montant s'élève à 1 150 € HT soit un reste à charge pour la commune de 856.75 € HT.

5- Eclairage public rénovation pour vétusté d'un foyer rue de Kergado.

Le montant s'élève à 7 85 € HT soit un reste à charge pour la commune de 558.75€ HT.

Il faut ajouter la piste d'athlétisme pour mettre un coffret. Il faut du courant pour la lumière, pour les compétitions, pour les entraînements du club.

J. LEAUTEY : Il remarque les coûts assez élevés du SDE 22 pour les travaux. Il demande un

appel à d'autres entreprises pour faire baisser les coûts.

Le Maire explique que nous sommes adhérents du syndicat pour lequel nous versons une cotisation. Ils réalisent, en plus, des études que nous ne payons pas. C'est pour cela que les coûts, en tenant compte de ces études, ne sont pas si élevés que cela.

Vote à l'unanimité des devis SDE 22.

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

✓ Contrat d'apprentissage BPJEPS loisirs pour tous :

Un contrat apprentissage pour un jeune à former pour un BPJEPS sur 2 ans est proposé. Le contrat serait financé en partie par une baisse des charges patronales et une économie d'environ 8000 euros sur l'année. 2000 euros resteraient à la charge de la commune. Cet emploi entre dans le rôle de l'employeur de former les jeunes en apprentissage afin d'accéder à une qualification.

Le Maire rappelle l'importance et le lien avec les autres services, les jeunes, les associations, les liens intergénérationnels. Yvon LE BRIGANT rappelle les missions du jeune en apprentissage.

I.ADAM : La question est posée de savoir s'ils pourront avoir un compte rendu sur les actions menées et un compte rendu des opérations menées par le jeune ?

Le Maire répond que bien évidemment, des bilans seront écrits et donnés aux membres de la commission ainsi qu'au Conseil Municipal. Le jeune apprenti sera sous le contrôle du chef de service enfance - jeunesse, Bertrand Regnault, désigné comme son maître de stage.

Vote : unanimité

✓ Mise à disposition de la commune d'un agent de l'EHPAD pour juillet et août 2019 :

Autre point à examiner concernant les ressources humaines : la mise à disposition d'un agent de l'EHPAD à la commune : la proposition serait de 2 mois au camping pour permettre à cet agent de changer de filière. L'agent sera rémunéré au SMIC et le reste compensé par l'EHPAD à l'agent pour son salaire.

Jeanne FOURNIS explique que ce sont des décès répétés à l'EHPAD qui ont mis cette personne en détresse. C'est une opportunité pour cet agent.

J. LEAUTEY répète ses réticences évoquées lors de la commission du personnel. Il faut orienter vers des professionnels de santé. Les craintes sont que cet agent soit repris dans le personnel de la commune de manière contrainte.

Réponse du Maire : Il explique que c'est le rôle de l'employeur de trouver des solutions d'accompagnement vers d'autres horizons pour le bien être des agents. La responsabilité de l'employeur est de répondre aux signaux d'alerte des agents en difficultés et de proposer des alternatives quand cela est possible. Le Maire rappelle les liens qui unissent la commune et l'EHPAD.

B. Prigent dit que c'est une chance pour l'agent.

Yvon LE BRIGANT explique que c'est agent qui a des notions de commerce, qui est dynamique, enthousiaste, et agréable.

Le Maire insiste sur l'importance du rapprochement des 2 entités CCAS et Commune. Le Maire souligne les conditions de travail très difficiles des agents qui y travaillent. Un grand merci à ces agents qui font un métier difficile pour répondre aux besoins de nos aînés.

Vote : unanimité

Autre point Ressources humaines : le renouvellement du temps partiel de Mme Le ROUX : 90%

Vote : unanimité.

Dernier point en Ressources humaines concernant le SEJ : Cela concerne le stagiaire BAFA : on ne trouve pas de stagiaire. En revanche, on trouve des animateurs BAFA. Le Maire propose l'ouverture d'un poste pour le SEJ. Vote unanimité.

➤ **FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE, POUR LA CHAUFFERIE BOIS ET L'AMENAGEMENT DU PARC SCOLAIRE**

Il est demandé au Conseil le renouvellement des subventions sur les différents projets et programme en cours (école, ...) et le programme voirie 2019 à venir.

Vote : Unanimité

➤ **ECOLE MATERNELLE : AVENANT AU MARCHE**

J-L. HENAFF présente les deux avenants concernant le chantier de l'école maternelle : à la suite des problèmes d'étanchéité sur l'école, il a été demandé aux entreprises de faire des travaux supplémentaires. Cela concerne le lot charpente et le lot du plâtrier.

Nous sommes environ à 150 000 euros de pénalités de retard.

B. FUSTEC : La livraison de l'école maternelle est prévue pour quand ?

Pour fin juillet en principe.

Vote : unanimité pour les 2 avenants

➤ **VIGIPOL : COTISATION 2019**

R. MORINIERE explique le syndicat et l'intérêt qu'il suscite. Il pourrait même prendre une envergure nationale.

Vote : Unanimité

➤ **TARIFS CAMPING**

J. LEAUTEY : il demande si les cours de natation pour les moins de – 6 ans pourraient être moins chers. Yvon explique qu'il s'agit déjà de tarif avantageux.

L'ouverture de la piscine reste pour les campeurs avant tout durant la saison. Des facilités (cours natation, aquagym) sont offertes aux plestinais hors saison.

Vote : unanimité

➤ **TARIFS SPECTACLE AN DOUR MEUR**

Vote à l'unanimité des tarifs pour le prochain spectacle d'Anne Roumanoff au mois d'octobre.

B. FUSTEC dit qu'il ne faut pas hésiter à mettre plus cher dans le choix des spectacles pour attirer des personnes.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

-Location de chalets avec l'association des commerçants de Lannion :

3 chalets sont loués pour l'été. 1500 euros pour 2 mois

Vote : unanimité

-JVS : contrat de maintenance logiciel cimetière :

Entretien 605 euros pour le logiciel.

Vote : unanimité

-Acompte OGEC :

A verser. Unanimité

-Combustible STEPHAN combustibles :

Renouvellement de la convention. Vote : unanimité

Mot du Maire sur les élections européennes : les élus devront se mobiliser pour le 26 mai.  
Les cartes électorales seront distribuées aux alentours du 15 mai.

Questions diverses de J.F LEMAIRE :

-rachat camping Kérallic : le Maire répond que c'est l'une des fiches actions de l'appel à projet avec la Région pour Kérallic. L'agglomération négocie le rachat de Kérallic. Dans l'hypothèse où le rachat se fait et si on est retenu pour l'appel à projet, la commune serait intéressée par l'acquisition du camping de Kérallic, notamment pour développer une aire de camping-car.

-Bilan financier de la fête de Toul an Héry : le président donnera les résultats le 17 mai prochain à 19h00 à Locquirec.

-3<sup>ème</sup> question : montant total de l'affaire dans OGEC : frais totaux. Cette question, explique le Maire, demande beaucoup de recherches et de travail pour les services. La réponse ne pourra pas être apportée tout de suite.

Fin de séance à 20h35

Le Maire,  
Christian JEFFROY

